

## PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

### Comité syndical et Conférence des Maires du PETR Vézère-Auvezère Compte-rendu

Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 – 18 h

Salle polyvalente de Masseret

#### Rappel de l'ordre du jour

- Structuration de l'offre d'activités de pleine nature :
  - Présentation des missions
  - Echange avec Aurélien CLAVREUL, Chargé de mission Activité de pleine nature au PETR Monts et Barrages
- Suites à donner concernant les prochains Contrats et dispositifs sur 2021-22
- Financement de l'ingénierie 2021 dans le cadre du Contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région Nouvelle-Aquitaine
- Questions diverses

Documents joints :

- Diaporama de présentation
- Note de présentation sur les missions du chargé de mission Activités de pleine nature
- Note de présentation sur les dispositifs financiers 2021-22 et sur la démarche de projet de territoire

## PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

### **(1) Validation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 17 décembre 2020**

Jean-Jacques CAFFY met au vote le compte-rendu de la séance du Comité syndical du 17 décembre 2020.

**Le Comité syndical par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention approuve le compte-rendu.**

### **(2) Structuration de l'offre de randonnées**

*Voir note de présentation des missions du chargé de mission Activités de pleine nature*

Lors du Comité syndical du 17 décembre 2021, il avait été demandé d'établir une fiche de poste précise pour le chargé de missions randonnées. Afin de la construire, Jean-Jacques CAFFY et Camille LANNES ont rencontré **Aurélien CLAVREUL, Chargé de mission Activités de pleine nature au PETR Monts et Barrages.**

Aurélien CLAVREUL, invité à la séance, présente ses missions dont les principales sont :

- **L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'actions** relatifs aux activités de pleine nature
- **L'accompagnement des porteurs de projet publics et privés** (exemples d'actions menées : densifier le réseau de parcours de randonnées sur une communauté de communes, création d'un GR [sentier de Grande Randonnée] de Pays sur le PETR, création et structuration d'un offre vélo / VTT...)
- **La sensibilisation et la communication en lien avec les offices de tourisme** (exemples d'actions menées : création de contenu en lien avec le Pays d'Art et d'Histoire afin d'alimenter RandoMillevaches, organisation de séances d'activités de pleine nature avec les scolaires [canoé, tir à l'arc...], création d'un événement sportif, création d'une randonnée urbaine dans un centre-bourg avec accompagnement par un guide conférencier...)

#### **Commentaires du Comité syndical :**

##### ***Réalisation d'un état des lieux des chemins***

Les communautés de communes gèrent leur offre de randonnée de manière indépendante. La qualité de l'offre (en termes d'entretien, de balisage...) peut donc varier d'un territoire à l'autre. La Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour souhaite notamment réaliser un état des lieux de ses parcours en interne afin de constituer une base de travail solide en cas d'arrivée d'un chargé de mission.

Aurélien CLAVREUL explique qu'à son arrivée, il a commencé par réaliser un état des lieux durant 4 mois (diagnostic, rencontre des acteurs locaux, prise de connaissance des stratégies des partenaires...). Il a également travaillé avec les communes sur la création de nouveaux parcours

## PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

(identification des parcours sur le cadastre, identification des chemins publics ou privés, repérage des points d'intérêt...). Aussi, le chargé de mission peut accompagner la coordination du travail d'état des lieux, y compris si l'offre diffère d'un territoire à l'autre.

En moyenne, il y a deux parcours de randonnées par commune sur le PETR Monts et Barrages (34 communes au total).

### **Structuration des parcours de randonnées et création d'une offre de services adaptée**

Aurélien CLAVREUL a travaillé sur la création d'un GR de Pays, parcours permettant une itinérance sur l'ensemble du PETR. Une offre de restauration manquait sur certains points du parcours. L'idée a donc été de créer un portage de repas pour combler ce manque. Un portage de bagages a également été créé.

Sur un autre parcours, il manquait une offre d'hébergement. L'idée a été de créer une aire de bivouac sur une commune traversée par le parcours.

### **Remontée des problèmes d'entretien et de balisage des parcours**

Aurélien CLAVREUL n'est pas en charge de l'entretien et du balisage des parcours de randonnée. En revanche, il est le relai des problèmes rencontrés sur ces parcours. Il s'appuie sur l'application Suricate (<https://sentinelles.sportsdenature.fr/>). Un randonneur indique les problèmes rencontrés sur l'application. Aurélien CLAVREUL, inscrit en tant qu'administrateur local de l'application, reçoit le message et le transmet au gestionnaire du chemin concerné (commune, communauté de communes...). Aurélien CLAVREUL fait ensuite un retour au randonneur indiquant que le problème a été pris en charge et résolu.

NB : Quentin LEONARD, gérant de l'entreprise Roue Léo Vert (Salon-la-Tour), peut réaliser l'entretien des chemins. Il a notamment travaillé avec la commune de Salon-la-Tour qui est satisfaite du résultat.

Pour information, l'activité principale de cette entreprise est la location de vélos électriques.

### **Promotion de l'offre via RandoMillevaches**

Aurélien CLAVREUL peut modifier les fiches sur RandoMillevaches. Il peut accompagner les communes et les communautés de communes dans la création de contenus, la prise de photos...

### **Interactions avec les territoires voisins**

Aurélien CLAVREUL travaille également avec les territoires voisins du PETR Monts et Barrages (notamment avec la Communauté de communes Sud Haute Vienne, avec la Creuse).

En Corrèze, il existe par exemple une création d'offre pour VTT sur l'ensemble de la Corrèze (La Corrèzienne à VTT).

Des interactions avec les territoires voisins sont donc possibles.

### **Estimation du temps de travail sur le terrain**

## PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

Aurélien CLAVREUL estime son temps de travail sur le terrain entre 20 et 25 % (temps concentré sur la belle saison).

### **Matériel nécessaire**

Aurélien CLAVREUL dispose d'un ordinateur portable, d'un téléphone portable, d'une GoPro (pour la prise de photos) et d'un VTT électrique.

Il n'a pas de véhicule dédié.

### **Financement du poste**

Le poste d'Aurélien CLAVREUL est financé à hauteur de 80 % par le Contrat de dynamisation et de cohésion de la Région Nouvelle-Aquitaine et le programme LEADER.

A voir si ce financement peut continuer dans le cadre du prochain Contrat avec la Région et du prochain programme LEADER.

### **Pérennité du poste de chargé de mission**

Le poste de chargé de mission permet de garder une offre de randonnée qualitative dans le temps. Par ailleurs, au-delà de la structuration de l'offre de randonnée, le chargé de mission peut travailler sur d'autres missions. Son poste ne se limite donc pas à cette offre de randonnées mais s'élargie à l'offre d'activités de pleine nature, voire au tourisme.

Par exemple, du fait d'une ingénierie locale, le territoire a pu se positionner comme destination pêche en lien avec la Fédération de pêche de la Haute-Vienne. C'est la seule de la Haute-Vienne alors que le dispositif est ouvert à l'ensemble du département. Sans ingénierie locale, un tel positionnement n'aurait pas été possible.

Au-delà de la structuration de l'offre de randonnée, le poste pourrait être pérennisé par la suite.

### **Ingénierie du PETR Monts et Barrages**

Le PETR compte une équipe de 10 personnes.

### **Création d'un Office de tourisme intercommunautaire sur Monts et Barrages**

Le PETR Monts et Barrages avait travaillé sur la création d'un office de tourisme intercommunautaire. Ce projet n'a finalement pas vu le jour (notamment du fait que l'étude ait été réalisée en interne et non pas par un prestataire extérieur).

### **(3) Suites à donner concernant les prochains Contrats et dispositifs sur 2021-22**

#### ***Voir note de présentation des dispositifs et présentation de la démarche de projet de territoire***

Suite à un échange avec Salima SAA, Préfète de la Corrèze, le PETR a été interpellé par la Préfecture pour être accompagné par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) dans l'élaboration de son Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Cela permettrait au territoire d'être prêt au 30 juin 2021, date limite fixée par l'Etat.

## PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÈZÈRE-AUVEZÈRE

Pour le moment, l'ANCT accompagnerait le territoire dans l'élaboration d'un diagnostic de territoire et dans l'identification des enjeux stratégiques.

Le PETR souhaiterait également pouvoir être accompagné financièrement par l'Etat dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire.

Les autres partenaires du PETR pourront également être sollicités (Conseil départemental, Conseil régional...).

### Commentaires du Comité syndical :

#### ***Elaboration du CRTE***

Le calendrier envisagé par la Préfecture pour l'élaboration du CRTE semble court.

**Le Comité syndical et la Conférence des Maires valident le recours à l'ANCT pour l'élaboration du CRTE.**

#### ***Projet de territoire***

Cet accompagnement par l'ANCT n'empêchera pas de recruter un prestataire externe par la suite afin d'élaborer un projet de territoire.

#### ***Petites Villes de Demain***

Les trois communautés de communes ont été retenues dans le cadre de l'appel à projet Petites Villes de Demain lancé par l'Etat. Ce dispositif nécessite la création d'un poste de chargé de mission. Il faudra demander à l'Etat si cette ingénierie pourrait être mutualisée entre les trois communautés de communes ou s'il est obligatoire de recruter trois personnes distinctes (dans ce cas, il pourrait être intéressant de recruter trois profils complémentaires).

### **(4) Financement de l'ingénierie 2021 dans le cadre du Contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région Nouvelle-Aquitaine**

[Voir diaporama de présentation](#)

### Commentaires du Comité syndical : /

**Après délibération, le Comité syndical par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **APPROUVE** l'opération et son plan de financement ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de bien vouloir déposer un dossier de demande d'aide au titre du Contrat de dynamisation et de cohésion ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



## PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

*Voir délibérations n°1 (chef de projet territoire) et 2 (chef de projet économie, emploi, formation).*

### **(5) Questions diverses**

#### **Programme LEADER**

Le prochain programme LEADER pourrait être porté par le PETR Vézère-Auvézère.

Concernant l'animation du dispositif, plusieurs solutions sont à l'étude et pourraient être envisagées :

- L'ingénierie serait portée par le PETR ;
- L'ingénierie serait portée par le Conseil départemental ;
- L'ingénierie des GALs actuels (Tulle Vézère Monédières et Territoire Ouest Corrèzien) serait mutualisée avec le PETR.

Ces trois hypothèses devront être étudiées avec les partenaires ci-dessus ainsi qu'avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

**Commentaires du Comité syndical : /**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire,  
Bernard ROUX

Le Président,  
Jean-Jacques CAFFY

## PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÈZÈRE-AUVEZÈRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	COMMUNE	NOM	SIGNATURE
Pays de Lubersac-Pompadour	ARNAC-POMPADOUR	Alain TISSEUIL	X
	BENAYES	Jean-Louis MAURY	X
	BEYSSAC	Serge LANGLADE	
	BEYSSENAC	Francis COMBY	X
	CONCEZE	Pascal HERMAND	Excusé
	LUBERSAC	Agnès BERTRAND-LAFEUILLE	X
	LUBERSAC	Philippe GONZALEZ	Excusé
	MONTGIBAUD	Alain MARSAT	X
	SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS	Jean-Pierre NEXON	X
	SAINT-MARTIN-SEPERT	Sabine BOSELUT	
Pays d'Uzerche	SAINT-PARDOUX-CORBIER	Guy DEVEIX	X
	SAINT-SORNIN-LAVOLPS	Éric LASCAUX	X
	TROCHE	Michel AUDEBERT	
	CONDAT-SUR-GANAVEIX	Michel PLAZANET	X
	ESPARTIGNAC	Jean-Michel FAUGERAS	X
	EYBURIE	Jean-Luc AIGUEPERSE	X
	LAMONGERIE	Michel LAUTRETTE	
	MASSERET	Bernard ROUX	X
	MEILHARDS	Jean-Jacques CAFFY	X
	ORGNAC-SUR-VEZERE	Milena LOUBRIAT	X
	PERPEZAC-LE-NOIR	Jérôme SAGNE	Excusé
	PERPEZAC-LE-NOIR	Delphine VEYSSEIX BOUDET	
	SAINT-YBARD	Jean-Jacques DUMAS	
	SALON-LA-TOUR	Jean-Claude CHAUFFOUR	X
Vézère-Monédières-Millesources	UZERCHE	Jean-François BUISSON	X
	UZERCHE	Catherine CHAMBRAS	X
	UZERCHE	Jean-Paul GRADOR	X
	VIGEOIS	Jean-Paul COMBY	Excusé
	VIGEOIS	Jean-Pierre DRAPPIER	
	AFFIEUX	Didier JARRIGE	X
	BONNEFOND	Jean-Luc JOUCHOUX	
	CHAMBERET	Vincent COISSAC	
	CHAMBERET	Bernard RUAL	X
	GOURDON-MURAT	Daniel GARAI	Excusé – Pouvoir à P JENTY
	GRANDSAIGNE	Jean-François ENSERGUEIX	
	LACELLE	Véronique TENEZE	X
	L'ÉGLISE AUX BOIS	Simone JAMILLOUX VERDIER	Excusée
	LESTARDS	Christophe PETIT	
	MADRANGES	Jean-Pierre BORT	
	PEYRISSAC	Josiane VIGROUX SARDENNE	X
	PRADINES	André LAURENT	
	RILHAC TREIGNAC	Estelle BOUCHOT	X
SAINT HILAIRE LES COURBES	Philippe JENTY	X	
SOUDAIN LAVINADIÈRE	Pierre PEYRAMAURE	X	
TARNAC	François BOURROUX		
TOY VIAM	Danielle TERRACOL		
TREIGNAC	Gérard COIGNAC	X	
VEIX	Sylvie DEGERY		
VIAM	Philippe SENEJOUX		

# Faire de Terres de Corrèze une destination randonnée

## Quelle organisation possible ?

**Prestataire privé**

Entretien et / ou balisage

COMMUNE

Entretien et / ou balisage

**Prestataire privé**

Entretien et / ou balisage

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES

Entretien et / ou balisage

### CHARGE DE MISSION ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Participer à la **CONSTRUCTION** et à la **QUALIFICATION** d'une **OFFRE DE RANDONNEES REPRESENTATIVES DU TERRITOIRE** :

- Réaliser un **état des lieux des parcours existants**
- Identifier les **parcours à qualifier** et éventuellement à créer
- Accompagner les collectivités dans **l'harmonisation des pratiques d'entretien et de balisage** + dans la **qualification des parcours au PDIPR**
- Faire remonter les **problèmes d'entretien et / ou de balisage** aux gestionnaires des sentiers
- **Professionaliser** les acteurs locaux
- Accompagner les collectivités dans la **création de parcours thématiques et pédagogiques**

Participer à la **PROMOTION DE L'OFFRE** :

- Réaliser les contenus permettant l'alimentation de **RandoMillevaches**
- Accompagner les collectivités dans l'élaboration d'une **signalétique harmonisée**

Être **L'INTERLOCUTEUR « ACTIVITES DE PLEINE NATURE »** du territoire :

- Assurer **l'interface entre les partenaires et les acteurs locaux**
- Assurer le **relai de l'information** auprès des acteurs du territoire

**SENSIBILISER ET FEDERER LES ACTEURS LOCAUX** autour de **PROJETS COMMUNS** relatifs aux **activités de pleine nature** (structuration de l'itinérance, partenariats avec les écoles du territoire, événement autour de la randonnée...)

**CORREZE**  
LE DÉPARTEMENT

**FFRandonnée**  
*les chemins, une richesse partagée*  
[www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)



**FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DE CYCLISME**

**LA CORRÉZIENNE VTT**  
Osez l'aventure.

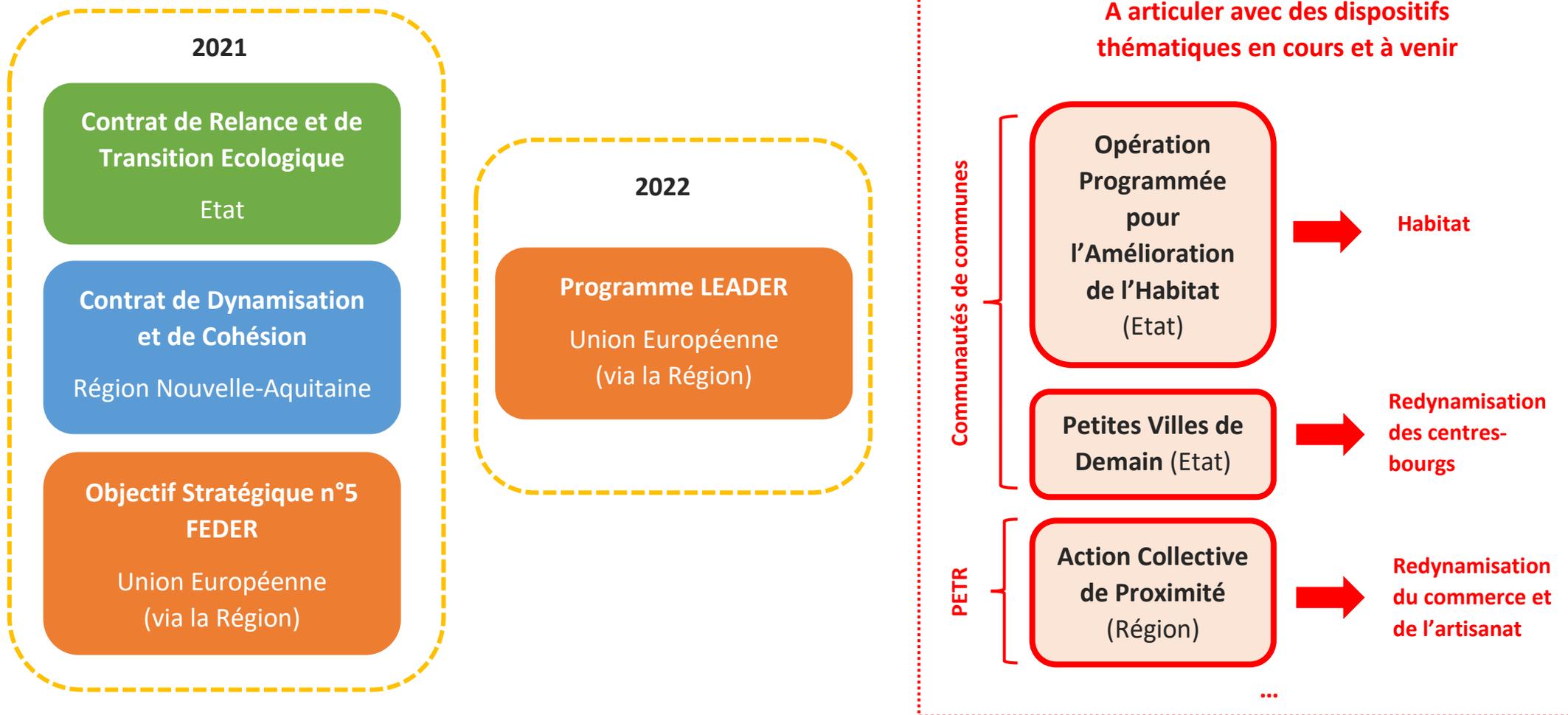
**CORREZE**  
**tourisme**  
Agence de développement touristique

OFFICE DE TOURISME

Promotion

Mise en tourisme

En 2021-22, le PETR Vézère-Auvézère va être interpellé par différents partenaires (Etat, Région Nouvelle-Aquitaine...) pour se positionner sur différents outils financiers



Un point commun : un PROJET DE TERRITOIRE comme point de départ de ces dispositifs

## Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Etat

*Le CRTE, c'est quoi ?* Contrat sur lequel l'Etat se basera pour financer des projets publics du territoire

*Quelle durée pour ce contrat ?* 2021-2026

*Comment élaborer ce contrat ?*

- Elaboration d'un projet de territoire
- Identification des actions pour lesquelles un soutien de l'Etat sera mobilisé

*Avec qui l'élaborer ?* Les acteurs du territoire (élus, habitants, entreprises, associations) et ses partenaires (financeurs, chambres consulaires...)

*Quelle animation du dispositif ?* En interne

*Quand le territoire devra-t-il se positionner ?* Le 30 juin 2021

**ATTENTION : l'ambition écologique devra se retrouver dans l'ensemble du plan d'actions**

## Contrat de Dynamisation et de cohésion Région Nouvelle-Aquitaine

*Le Contrat de Dynamisation et de Cohésion, c'est quoi ?*  
Contrat sur lequel la Région se basera pour financer des projets publics et privés du territoire (au-delà des aides classiques de la Région)

*Quelle durée pour ce contrat ?* 2021-2024

*Comment élaborer ce contrat ?*

- Elaboration d'un projet de territoire
- Identification des actions pour lesquelles un soutien de la Région sera mobilisé

*Avec qui l'élaborer ?* Les acteurs du territoire (élus, habitants, entreprises, associations) et ses partenaires (financeurs, chambres consulaires...)

*Quelle animation du dispositif ?* En interne (actuellement, financement de l'ingénierie : 50 % sur 0,5 ETP)

*Quand le territoire devra-t-il se positionner ?* Fin 2021 (appel à projet à venir)

**ATTENTION : les actions soutenues devront répondre aux attentes du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la charte Néo Terra**

## Orientation stratégique n°5 du programme FEDER

Union européenne (via la Région)

*Le FEDER OS 5, c'est quoi ?* Programme d'aides européennes s'appuyant sur une stratégie de territoire et permettant de financer des projets publics et privés

*Quelle durée pour ce dispositif ?* 2021-2027

*Comment élaborer ce dispositif ?*

- Elaboration d'un projet de territoire
- Identification des actions pour lesquelles un soutien européen sera mobilisé

*Avec qui l'élaborer ?* Les acteurs du territoire (élus, habitants, entreprises, associations) et ses partenaires (financeurs, chambres consulaires...)

*Quelle animation du dispositif ?* Via recrutement (a priori, financement de l'ingénierie prévu, y compris pour l'élaboration de la candidature)

*Quand le territoire devra-t-il se positionner ?* Fin 2021 (appel à projet à venir)

ATTENTION : les actions soutenues devront certainement répondre aux attentes du SRADDET et de la charte Néo Terra de la Région

**FEDER = Fonds Européen de Développement Régional**

Axe territorial appelé Orientation Stratégique n°5 en Région Nouvelle-Aquitaine (enveloppe prévue de 124 millions d'€ pour l'ensemble de la Région)

## Programme LEADER

Union européenne (via la Région)

*Le LEADER, c'est quoi ?* Programme d'aides européennes s'appuyant sur une stratégie de territoire et permettant de financer des projets publics et privés en milieu rural

*Quelle durée pour ce programme ?* 2021-2027

*Comment élaborer ce programme ?*

- Elaboration d'un projet de territoire
- Identification des actions pour lesquelles un soutien européen sera mobilisé

*Avec qui l'élaborer ?* Les acteurs du territoire (élus, habitants, entreprises, associations) et ses partenaires (financeurs, chambres consulaires...)

*Quelle animation du programme ?* Via recrutement (actuellement, financement de l'ingénierie à hauteur de 80 % par ETP ; a priori, financement de l'ingénierie possible pour l'élaboration de la candidature)

*Quand le territoire devra-t-il se positionner ?* Fin 2021 (appel à projet à venir)

ATTENTION : les actions soutenues devront certainement répondre aux attentes du SRADDET et de la charte Néo Terra de la Région

**FEADER = Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural**

LEADER = Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale

## Un PROJET DE TERRITOIRE, qu'est-ce que c'est ?

Imaginer un développement du territoire cohérent partagé par les acteurs du territoire en mutualisant les moyens

Une réflexion sur différentes thématiques et leur articulation

A l'échelle du territoire dans son ensemble = des 43 communes

Sur la durée du mandat, voire au-delà



6 mois à 1 an en moyenne

Partagée par les acteurs du territoire :

Elus

Entreprises

Habitants

Conseil de dev<sup>t</sup>

Associations

Institutions (Office de tourisme, consulaires...)

PENDANT l'élaboration du projet et APRES

En lien avec les partenaires financiers

(communes, communautés de communes ,  
Département, Région, Etat, Europe...)

# DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VEZERE-AUVEZERE

SEANCE DU LUNDI 1<sup>ER</sup> MARS 2021

N° 2021-03-01

L'an deux mil vingt et un  
Le 1<sup>er</sup> mars à 18h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Masseret sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 17 février 2021.

**Délégués titulaires présents :** Jean-Luc AIGUEPERSE, Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Jean-Claude CHAUFFOUR, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Guy DEVEIX, Jean-Paul GRADOR, Philippe JENTY, Éric LASCAUX, Milena LOUBRIAT, Alain MARSAT, Jean-Louis MAURY, Jean-Pierre NEXON, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL, Alain TISSEUIL.

**Délégués titulaires représentés :** Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel PLAZANET), Daniel GARAI (pouvoir à Philippe JENTY), Philippe GONZALEZ (représenté par Agnès BERTRAND-LAFEUILLE), Delphine VEYSSEIX BOUDET (représentée par Jean-Michel FAUGERAS).

**Délégué titulaire absent :** /

**Déléguée suppléante présente :** Josiane VIGROUX SARDENNE.

Bernard ROUX est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle qu'un contrat de dynamisation et de cohésion a été signé par le PETR Vézère-Auvézère et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2018-2021.

Ce contrat permet notamment de financer de l'ingénierie pour un demi-poste (0,5 ETP) de chef de projet territorial dont les missions sont les suivantes :

- Coordonner l'étude relative à l'élaboration d'un projet de territoire à l'échelle du PETR Vézère-Auvézère
- Coordonner, en lien avec la Région, la mise en place du futur Contrat de dynamisation et de cohésion
- Coordonner les dispositifs déployés sur le territoire (régionaux, européens, nationaux, départementaux...)
- Organiser la mise en œuvre des instances de gouvernance du contrat en mobilisant les acteurs du territoire
- Être le partenaire technique des services de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le déploiement de leurs politiques
- Mise en œuvre d'outils de suivi d'observation et d'évaluation du contrat avec la Région

Dans le cadre de ce contrat, le PETR Vézère-Auvézère peut bénéficier d'une subvention de 50 % du salaire annuel chargé (plafond d'aide fixé à 12 500€) de la chargée de développement territorial (pour 0,5 ETP).

Envoi en Préfecture  
Retour de Préfecture  
Publication



## Nombre de membres

En exercice : 22

Présents : 18

Représentés : 04

Absents : 00

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

## Objet :

Financement de l'ingénierie du poste de chef de projet territorial dans le cadre de la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour 2021

Le plan de financement proposé est le suivant :

Salaire annuel chargé (0,5 ETP)	Subvention régionale		Autofinancement annuel
21 000 €	50 %	10 500 €	10 500 €

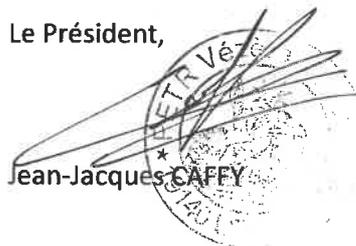
Après délibération, le Comité syndical par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

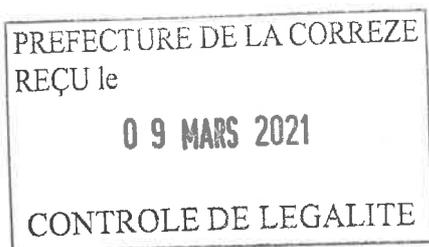
- **APPROUVE** l'opération et son plan de financement ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de bien vouloir déposer un dossier de demande d'aide au titre du Contrat de dynamisation et de cohésion ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à Uzerche, le 2 mars 2021

Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,

  
Jean-Jacques CAFFY



# DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VEZERE-AUVEZERE

SEANCE DU LUNDI 1<sup>ER</sup> MARS 2021

N° 2021-03-02



L'an deux mil vingt et un  
Le 1<sup>er</sup> mars à 18h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Masseret sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 17 février 2021.

## Nombre de membres

En exercice : 22

Présents : 18

Représentés : 04

Absents : 00

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

**Délégués titulaires présents :** Jean-Luc AIGUEPERSE, Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Jean-Claude CHAUFFOUR, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Guy DEVEIX, Jean-Paul GRADOR, Philippe JENTY, Éric LASCAUX, Milena LOUBRIAT, Alain MARSAT, Jean-Louis MAURY, Jean-Pierre NEXON, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL, Alain TISSEUIL.

**Délégués titulaires représentés :** Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel PLAZANET), Daniel GARAI (pouvoir à Philippe JENTY), Philippe GONZALEZ (représenté par Agnès BERTRAND-LAFEUILLE), Delphine VEYSSEIX BOUDET (représentée par Jean-Michel FAUGERAS).

**Délégué titulaire absent :** /

**Déléguée suppléante présente :** Josiane VIGROUX SARDENNE.

Bernard ROUX est nommé secrétaire de séance.

## Objet :

Financement de l'ingénierie du poste de chef de projet économie emploi formation dans le cadre de la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour 2021

Monsieur le Président rappelle qu'un contrat de dynamisation et de cohésion a été signé par le PETR Vézère-Auvézère et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2018-2021.

Ce contrat permet notamment de financer de l'ingénierie pour un demi-poste (0,5 ETP) de chef de projet économie emploi formation dont les missions sont les suivantes :

- Etablir un état des lieux sur la transmission-reprise et proposer une méthode d'accompagnement des porteurs de projet adaptée (première étape vers une ACP globale) en lien avec les communautés d'agglomération de Tulle et de Brive
- Assurer le primo-accueil des porteurs de projet et les accompagner dans la recherche de financements, notamment régionaux
- Animer le réseau de partenaires en charge du développement économique pour l'accompagnement des porteurs de projets économiques
- Relayer localement les politiques régionales et participer à leur diffusion et leur mise en œuvre

Une partie du temps de travail (0,25 ETP) sera consacrée à la mise en œuvre du dispositif FISAC (temps non éligible à une aide régionale).

Dans le cadre de ce contrat, le PETR Vézère-Auvézère peut bénéficier d'une subvention de 50 % du salaire annuel chargé (plafond d'aide fixé à 12 500€) de la chargée de développement territorial (pour 0,25 ETP).

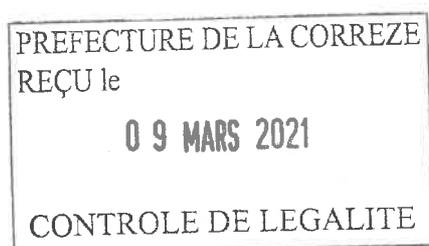
Envoi en Préfecture  
Retour de Préfecture  
Publication

Le plan de financement proposé est le suivant :

Salaire annuel chargé (0,25 ETP)	Subvention régionale		Autofinancement annuel
10 500 €	50 %	5 250 €	5 250 €

Après délibération, le Comité syndical par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** l'opération et son plan de financement ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de bien vouloir déposer un dossier de demande d'aide au titre du Contrat de dynamisation et de cohésion ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



Fait à Uzerche, le 2 mars 2021  
Vu pour copie certifiée conforme

Le Président

Jean-Jacques GAFFY